

Mouthy

MAGAZINE ANNUEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHE

JANVIER 2021



© Nathalie Lorin

n°38

Bilan début de mandat	2
Le retour de la saxifrage œil-de-bouc	4
Agathe Beaufts	5
Caroline Colombo	6
Octobre rose	7
Croix-Rouge	7
Je soutiens mes commerçants et mes artisans...	8
De la serve à la place des pompiers	10
La cloche du Prieuré	13
Brèves	14
Mouthy pratique	16

2020, année bissextile, s'annonçait de façon mitigée. L'hiver, marqué par l'absence de neige n'avait pas été à l'image de ceux que l'on espère dans le Haut-Doubs et la Transjuraissienne avait été annulée. Sur le plan climatique, mars laissait augurer un beau printemps mais, bien que des alertes fussent déjà données en Chine ou en Italie, personne n'aurait pu imaginer la crise sanitaire que nous avons vécue et dont nous ne sommes pas encore sortis. L'année passée a été très bouleversée pour chacun de nous. Nous avons été privés de relations sociales, de mobilité et les activités économiques ont été durement affectées. Malgré cette situation, le conseil municipal a pu se mettre en place à la fin du mois de mai et a aussitôt engagé un certain nombre de projets : achat du bâtiment des PEP, démarrage des travaux du camping et du pré lorrain, achèvement du parking situé entre le Doubs et la mairie. Il s'est aussi préoccupé de l'embellissement du village avec la réfection des peintures du pont Lazare et du pont Carrez, avec l'installation du fleurissement du village que nous avons dû enlever malheureusement, dès le 15 août, en raison de l'interdiction qui nous a été faite d'arroser les plantes. Sont restés les grands pots, plantés de vivaces qui devraient s'épanouir au printemps prochain. Je dois remercier les bénévoles qui accompagnent l'équipe municipale dans ces petits travaux d'aménagement, dans le désherbage des rues et qui facilitent ainsi toutes ces réalisations. Il en est de même de l'atelier de couture qui s'est créé au printemps pour la fabrication des masques en tissu, distribués aussitôt aux habitants du village et qui trouvent aujourd'hui toute leur utilité. J'espère que la crise que nous vivons trouvera une issue cette année, grâce à la vaccination notamment. Aussi, je souhaite à chacun de vous, à vos familles, une bonne et heureuse année 2021, une année riche en relations sociales que sauront épanouir des manifestations culturelles et conviviales retrouvées.

Daniel PERRIN, Maire de Mouthy

Quelques rappels sur les règles en matière d'urbanisme



Le plan local d'urbanisme (PLU) de Mouthe a été approuvé le 17 février 2015 après une longue période de préparation, d'instruction et d'enquête publique.

Il s'agit du document de référence en matière d'urbanisme : il définit, sur le territoire de la commune, les différentes zones constructibles ou non constructibles, les zones inondables, de glissement de terrain ou de gonflement des argiles, etc.

Le règlement du PLU fixe, zone par zone, la nature des constructions qui peuvent être réalisées avec des règles qui s'appliquent secteur par secteur, concernant la hauteur des immeubles, leur implantation par rapport aux limites séparatives de parcelles, leur style architectural ainsi que la nature des clôtures qui peuvent être éventuellement implantées.

C'est la raison pour laquelle il est opportun avant de commencer tout chantier portant sur vos habitations ou vos terrains, de consulter le PLU et son règlement, soit en allant sur le site internet de la commune, soit en venant à la mairie où vous pourrez être renseignés directement sur la nature des documents à fournir.

Ainsi, la construction d'un abri de jardin d'une surface supérieure à 5 m² doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux à déposer en mairie. Il en est de même de la réalisation d'une clôture ou de

toute opération modifiant même très légèrement la façade ou la toiture d'une maison. Ainsi en est-il du percement ou de l'agrandissement d'une fenêtre, de l'installation d'une lucarne, etc... Seul un remplacement à l'identique d'un élément d'une maison ne fait pas l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

En règle générale, au-delà de 20 m², une construction nécessite le dépôt d'un permis de construire mais il est toujours préférable de se renseigner auprès du secrétariat de mairie car il existe des exceptions, notamment selon la zone du PLU dans laquelle se situe l'immeuble projeté.

La municipalité a tenu à rappeler ces dispositions car elle ne souhaite pas avoir à conduire des procédures de régularisation de travaux toujours incertaines ou des actions devant la juridiction administrative pouvant aboutir à la démolition de l'ouvrage construit sans autorisation.

N'hésitez pas à consulter le PLU ou son règlement, ou à vous adresser à la mairie pour connaître vos droits en matière d'urbanisme.

mouthe.fr/plu-approuve-mairie-mouthe-doubs_fr.html

Daniel PERRIN

Bilan DÉBUT DE MANDAT

Passé le déroulement des élections, c'est dans un contexte inattendu que votre conseil municipal s'est attelé à sa tâche. Après une période de confinement inédit, l'installation du conseil n'a pu s'effectuer que le 26 mai. Six mois seulement ont finalement passé depuis et nous profitons de ce Mouthy nouvelle formule pour présenter nos premières actions.



Le Grand Chalet des PEP

Nous avons listé et présenté en réunion publique un certain nombre de projets. L'un d'entre eux, l'avenir du bâtiment Le Grand Chalet des PEP suite à sa fermeture, n'était alors encore qu'au stade hypothétique puisqu'il dépendait de décisions attendues de la part de la direction régionale des PEP.

C'est pourtant ce dossier qui s'est inscrit rapidement parmi les priorités dès que les choses se sont accélérées et qu'un accord a pu être trouvé pour l'acquisition du bâtiment, juridiquement effective depuis le 13 novembre. Soucieux des enjeux de l'avenir du site de la Source et de notre développement touristique, il était impensable de prendre le risque de laisser en déshérence ce bâtiment, par ailleurs étroitement lié à la notoriété de notre

village. Comment, dès lors, redonner vie au Grand Chalet ? Le conseil municipal a fait le choix d'en confier l'exploitation à un prestataire par le biais d'un bail emphytéotique, dont les clauses garantiront le respect d'une exploitation à caractère strictement touristique (en accord avec le règlement du PLU) et l'accès à la piscine, si utile à la population et à nos écoles. C'est, dans le contexte actuel, une solution rapide et de sagesse pour les finances de la commune car, bien que l'Etat ait confirmé la sanctuarisation des subventions 2020, il nous faut appréhender les années à venir avec prudence dans ce domaine.

Réalisation des projets déjà validés

Parmi les premières actions à mener, il s'agissait bien sûr de faire aboutir des projets ayant fait l'objet d'études lors du précédent mandat :





- achèvement du parking paysager derrière la mairie
 - rénovation de la rue du Pré-Lorrain et de la place de la gendarmerie
 - bouclage du réseau d'eau potable rue du Pré Lorrain à l'occasion du changement de la canalisation d'eaux pluviales
 - mise en chantier du camping de la Source.
- Tous ces travaux sont lancés à ce jour.



La communication

La communication est essentielle dans toute action municipale et la commission Communication a déjà beaucoup œuvré :

- mise en place d'un système d'information immédiat Maires et Citoyens auquel il est possible d'adhérer gratuitement grâce à un lien sur le site internet www.Mouthe.fr,
- pose prochaine d'un nouveau panneau d'information numérique dans le cœur du village
- pose prochaine de panneaux d'accueil aux entrées du village, à l'initiative et en collaboration avec l'association des commerçants
- relais permanent sur nos réseaux sociaux et outils de communication des informations associatives et commerciales qui lui sont transmises



L'après confinement

Dès que les conditions permettront à nouveau rassemblements et réunions publiques, nous pourrons relancer la mise en place des ateliers ouverts de concertation avec la population, des actions envers nos jeunes - comme un conseil des jeunes - et une réflexion sur un programme d'animations culturelles et de loisirs en collaboration avec nos associations, si touchées par la situation.

La préservation des services publics

Dans le cadre de l'évolution de la présence de services publics en milieu rural, notre commune ne sera pas épargnée avec les fermetures programmées ou prévisibles de la Trésorerie et du bureau de Poste. C'est pourquoi le conseil municipal a adopté le principe de création d'un Espace France Services incluant une agence postale. Une convention de 9 ans sera établie avec la Poste, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra recevoir et aider toutes les personnes qui doivent effectuer des démarches

par internet auprès de pôle emploi, les caisses de retraite et de maladie, les services fiscaux ou simplement effectuer un changement d'adresse sur une carte grise. Cette maison France Services sera opérationnelle dès début 2021 dans les locaux actuels de la Poste où la commune établira également le service des passeports, cartes d'identité. Beaucoup de projets nous attendent encore, ceux que nous avons prévus comme ceux qui seront guidés par l'actualité, ceux qui naîtront de propositions au sein du conseil ou des ateliers de concertation avec la population. Et nous sommes, comme tous, impatients de renouer avec une vie et une organisation sociétale redevenues normales dès que les conditions sanitaires le permettront.

Pascal LEGE

L'Avenir de Mouthe

Tribune libre

Nous espérons que malgré la crise sanitaire et économique que nous traversons, chacun d'entre vous garde l'espoir d'un avenir meilleur. Il y a 10 mois, vous avez été 42 % à voter pour notre liste « L'Avenir de Mouthe » et nous vous en remercions. Malgré un programme réaliste et adapté à notre territoire, une équipe motivée et une belle énergie, cela n'a pas suffi. Notre envie est malgré tout intacte et notre liste est représentée par 3 conseillers municipaux. Nous tenons à défendre vos intérêts et ceux de notre village ! Le premier conseil municipal a validé la mise en place du Maire, des adjoints et de certaines commissions. La vice présidence de la commission « Tourisme, Urbanisme et Travaux » fut attribuée à Clément PONCELET. Toutefois, après quelques mois sans arriver à se faire entendre sur des sujets importants, C. PONCELET renonce à ce poste « symbolique » mais reste néanmoins au sein du conseil. Notre trio s'efforce d'apporter des solutions alternatives aux choix bien souvent unilatéraux du Maire. Aujourd'hui le réaménagement du site de la source, n'a fait part d'aucune consultation auprès des Meuthiard(e)s, alors que cette promesse faisait partie de la campagne de M. PERRIN. L'acquisition récente de biens fonciers sur cette zone aurait pu nous permettre une réorientation du site. Cependant, nous déplorons que nos inquiétudes et remarques ne furent pas retenues lors des débats menés en conseil, elles ont été préférées à des décisions prises à la hâte. Veuillez accepter nos meilleurs vœux pour 2021.

Clément PONCELET, Roslne SALVI, Jean-Claude BAILLY.

Le retour de la saxifrage œil-de-bouc

ATTENTION, ICI ON RÉINTRODUIT UNE ESPÈCE EN VOIE D'EXTINCTION !

En danger critique d'extinction en France, les populations de saxifrage œil-de-bouc n'ont cessé de régresser partout en Europe, si bien qu'en 2017, il ne subsistait en France qu'une dernière population viable à Bannans, proche de la Rivière-Drueon. Depuis, cette jolie fleur dorée fait l'objet d'un programme inédit de réintroduction en milieu naturel, mené par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés sur plusieurs communes du Haut-Doubs !

Pourquoi est-elle menacée ?

La saxifrage œil-de-bouc trouve refuge dans les tourbières. Faiblement compétitive, elle n'aime ni le manque ni l'excès d'eau et de nutriments, ce qui la rend particulièrement fragile. Sa disparition est avant tout liée aux changements qui peuvent survenir dans son habitat. Les atteintes qui ont pu être portées à son milieu (drainage, fertilisation, enfrichement...) en font aujourd'hui une plante reconnue « En danger critique d'extinction » dont l'avenir se trouve menacé à très court terme. Si rien n'est fait, l'espèce s'éteindra en France...

Un plan national d'action et une responsabilité franc-comtoise...

Protégée, la saxifrage œil-de-bouc bénéficie d'un plan national d'action visant à favoriser sa conservation. Programmé sur 10 ans, ce plan a trois priorités :

- Renforcer la dernière population encore existante à Bannans
 - Réintroduire la plante dans les anciennes stations franc-comtoises connues
 - Et l'introduire sur de nouveaux sites identifiés comme potentiellement favorables.
- Dernier bastion de l'espèce, la responsabilité de la Franche-Comté dans la conservation de ce trésor du patrimoine naturel régional est donc toute particulière...

Trois communes concernées dans le Haut-Doubs

C'est dans le cadre de ce projet que 3 tourbières, sur les communes de Bannans, Les Pontets et Malpas, ont été sélectionnées pour faire partie des sites de réintroduction. Si Bannans abrite encore la dernière population historique, la saxifrage œil-de-bouc aurait également été mentionnée aux Pontets jusqu'en 2005, avant d'en disparaître, probablement à cause du changement climatique, mais aussi des prélèvements historiquement faits pour herbiers ou encore des variations du niveau du lac. Quant au site de Malpas, ses grandes qualités écologiques en font un lieu d'accueil parfaitement adapté à la saxifrage. En effet, les parcelles choisies présentent des conditions idéales (qualité et quantité d'eau) et abritent l'habitat particulier de la saxifrage : le marais de transition. C'est un habitat très rare, inventorié pour 40 hectares au total dans le Haut-Doubs et Haut-Jura ! Dans le Jura, deux autres sites proches Des Rousses ont également été sélectionnés.

Les étapes de la réintroduction

Les plants produits à partir des semences provenant du site historique de Bannans et du site des Amburnex en Suisse sont d'abord mises en culture aux jardins botaniques de Besançon, Nancy, Mulhouse et Lausanne, puis transférés à la Rivière-Drueon, pour s'acclimater. Chaque année, ils sont ensuite transportés sur site, pour être plantés en milieu naturel.

Les tourbières de Bannans, Des Pontets et de Malpas ont déjà connu 17 campagnes de plantation au total, entre 2017 et 2020, portant le nombre de plants aujourd'hui réintroduits sur place à 898 ! Les plantations se poursuivront jusqu'en 2022.

Ces plantations sont menées par deux membres du CBNFC-ORI, Julien Guyonneau et Justine Amiotte-Suchet, et par l'un des jardiniers du jardin botanique de l'Université de Franche-Comté et de la Ville de Besançon, Cédric Bouvier.

Premiers résultats :

Ces résultats sont globalement encourageants sur l'ensemble des sites car ils montrent un taux de survie élevé, de l'ordre de 94 % tous sites confondus (Les Pontets, Bannans, Malpas et Les Rousses). Les plants se développent sous



forme de colonies en produisant des stolons et commencent seulement à prendre leur aise en s'échappant à plus de 30 centimètres d'où ils ont été plantés. Sur les sites de Bannans, Des Pontets et de Malpas, les taux de survie sont respectivement de 85 %, 99 % et 99 %... Un beau succès !

En images !

Vous pouvez découvrir ce projet en image, grâce au reportage France 3 qui lui a été consacré, via le lien suivant :

<https://cutt.ly/dyUCBr0>

Ou au reportage photo, à découvrir ici :

<https://cutt.ly/Uux6xKF>

IMPORTANT :

Merci de ne pas chercher à la retrouver au risque de marcher dessus et compromettre la reprise des plants.

Financement et partenaires :

Ce programme de réintroduction est financé par l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté et il est mené en partenariat avec Le Jardin botanique de l'Université de Franche-Comté et de la Ville de Besançon, le Conservatoire botanique d'Alsace, les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine, l'Association culturelle de La Rivière-Drueon, le Jardin botanique de Lausanne, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Contacts :

Contacts techniques CBNFC-ORI :

Julien Guyonneau / julien.guyonneau@cbnfc.org

Lien vers le site du CBNFC-ORI :

<https://cutt.ly/fux62mO>

Agathe Beaufiles – Naturopathie

« QUALITÉ DE L'ALIMENTATION AINSI QUE L'HYGIÈNE DE VIE »

Bonjour Agathe. Merci de nous recevoir. Avant de commencer pouvez-vous vous présenter et expliquer votre parcours ?

Bonjour et merci de mettre en lumière la naturopathie dans le Mouthy. Je m'appelle Agathe BEAUFILS, j'ai 33 ans et cela fait 7 ans que nous avons le plaisir d'habiter Mouthy avec nos deux enfants. Avant d'ouvrir mon cabinet en janvier 2020 je travaillais dans le milieu du vin comme sommelière dans les grands restaurants Parisiens puis Genevois durant de nombreuses années. Mais la naissance de mes enfants m'a fait prendre conscience de l'importance de la qualité de l'alimentation ainsi que l'hygiène

gogue. Il enseigne à son consultant les règles d'hygiène de vie qui lui sont propres, afin qu'il conserve une santé globale durable.

Comment se déroule une séance ?

La première séance (compter 1 h 15 à 1 h 30) commence par un bilan de vitalité qui me permet de mieux vous connaître. Je vais vous poser des questions sur votre hygiène de vie, vos habitudes alimentaires et votre santé, pour évaluer votre terrain actuel. Le but étant de vous proposer un accompagnement global et personnalisé qui tiendra compte de vos besoins afin que vous retrouviez un parfait équilibre vital.



de vie au quotidien pour rester en bonne santé. C'est pour cela que j'ai suivi une formation de deux ans à Dijon, afin de devenir naturopathe. Je suis heureuse de pouvoir partager aujourd'hui mes connaissances avec mes consultants et ma famille.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la naturopathie ? Quels peuvent être les bienfaits ?

La naturopathie est surtout préventive, elle permet d'être pleinement acteur de sa santé en préservant sa force vitale et en prenant soin de soi grâce à des moyens naturels. D'ailleurs l'OMS classe la naturopathie comme la troisième médecine traditionnelle mondiale. Elle s'adresse à tous, sans exception : enfants, adolescents, adultes, sportifs, personnes âgées. Le naturopathe considère la personne comme un être unique et global au sein de son environnement et va chercher à découvrir et traiter les causes des dysfonctions. Il ne cherche pas simplement à annuler les conséquences d'un symptôme, mais s'efforce de trouver l'origine de ce désordre pour le soulager afin d'aider le corps à retrouver son équilibre et son pouvoir d'auto-guérison. Evidemment cette démarche s'inscrit avec l'intention de ne pas nuire. De plus, la naturopathie ne se substitue jamais à la médecine conventionnelle mais vient en complément de celle-ci. De ce fait, la naturopathie permet d'accompagner toutes sortes de pathologies et maladies chroniques. Enfin, le naturopathe hygiéniste est aussi un péda-

Les rendez-vous de suivi permettent de vous guider et vous accompagner dans un programme complet spécialement réalisé pour vous. Ce dernier comprendra un rééquilibrage alimentaire, des conseils adaptés d'exercices physiques et de gestion du stress. En fonction des besoins, ils pourront être complétés par diverses techniques comme le massage bien-être, les compléments alimentaires, une technique énergétique comme l'Access Bar®, l'utilisation d'huile essentielle... ces techniques secondaires viendront en soutien des 3 principales. La finalité des séances est que vous deveniez acteur de votre santé.

Et pour terminer comment vous contacter ?

Vous pouvez me contacter par :

Téléphone : 06 38 67 71 08

Mail : agathe.naturopathie@gmail.com

Vous pouvez aussi aller visiter :

Mon site internet : <https://agathebeaufiles.wixsite.com/monsie> ou encore ma page

Facebook : Agathe Beaufiles – Naturopathie

Je reçois sur Rendez-vous à mon cabinet au 4 rue du Stade du lundi au samedi : 9 h / 12 h – 14 h / 19 h.

Stéphan DEVIGNE-LAFAYE

Caroline Colombo

« JE N'AI PAS FAIT TOUT ÇA POUR RIEN »

Après notre champion Olympique Fabrice Guy, Mouthe peut compter une nouvelle athlète de haut niveau dans son village, Caroline Colombo, née le 16 avril 1996 à Pontarlier.

Aujourd'hui, notre petite Meuthiarde a bien grandi, après 6 années au sein de la Fédération Française de Biathlon, elle a intégré l'équipe de France A depuis 2 saisons. En parallèle de la pratique de son sport Caroline poursuit ses études de « Responsable Marketing et Communication » à Grenoble. Son objectif est de finir sa licence et de poursuivre par un master.

Que t'apportent tes études ?

Les études me permettent de relativiser « il n'y a pas que le sport dans la vie ». Après ma carrière sportive, je souhaite rester dans le sport, mais dans le domaine du marketing et de la communication.

Tu as eu le choix entre ski de fond et biathlon.

Pourquoi avoir choisi le biathlon ?

Le biathlon est un jeu, il est sans nuance c'est blanc ou noir un peu comme moi et peut être que d'avoir su que mon papa avait lui aussi pratiqué cette discipline ça m'a conforté dans mon choix. C'est un sport très dynamique et cela me plaît.

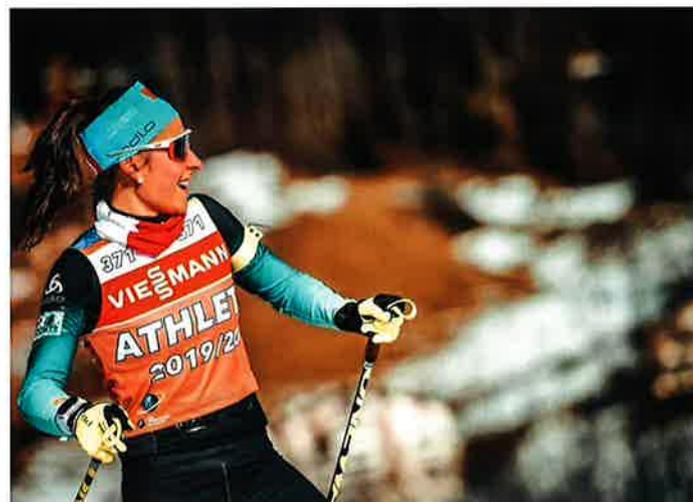


As-tu une personne qui t'as inspirée ?

Je dirais Raphaël Poirée (ancien athlète de biathlon 44 victoires en Coupe du monde, 8 titres mondiaux et 3 médailles olympiques), j'ai lu son livre très jeune et je me suis identifiée à lui à mon échelle. Je me suis reconnue à travers lui dans son tempérament.

Parle-nous de ta préparation.

Cette année a été particulière à cause de la Covid, nous avons dû stopper la saison le 17 mars. En temps normal le mois d'avril est dédié au repos, d'ordinaire j'en profite pour voir mes amis, ma famille, partir en vacances et faire la fête « avec modération ! ». Cette année je me suis vraiment reposée à cause du confinement.



Au mois de mai nous sommes plutôt sur des entraînements qui concernent le tir et la musculation. Nous enchainons avec 4 mois consacrés à faire du volume (effectuer beaucoup d'heures d'entraînement pour acquérir de l'endurance) « on pose les fondations ». En octobre et novembre nous commençons une préparation spécifique, c'est-à-dire que l'on monte dans les intensités, ça se rapproche plus de la vitesse de course avec du repos pour gagner en fraîcheur avant les compétitions. Personnellement je préfère les entraînements spécifiques, entre mai et septembre j'ai du mal à me projeter.

Quel est ton état de forme aujourd'hui ?

Aujourd'hui je suis en pleine forme, le confinement a été très bénéfique pour moi. Dès le mois de mai j'ai bien respecté les temps de repos et cela se ressent aujourd'hui. Je me sens bien, j'ai beaucoup progressé sur mes temps de ski à l'entraînement et j'ai envie de voir ce que cela peut donner en compétition.

D'après toi quelles sont les qualités dont il faut faire preuve pour pratiquer le biathlon ?

Il faut faire preuve d'adaptation et de beaucoup de persévérance.

Quel est ton plus beau souvenir ?

Ma victoire en IBU Cup à Obertilliach en Autriche le 19 décembre 2018. Elle a eu lieu un mois après ma reprise en compétition. A ce moment-là je me suis dit « je n'ai pas fait tout ça pour rien » après ma douloureuse rééducation post-accident.

Quel est ton plus mauvais souvenir ?

Ma blessure même si finalement elle m'a aidée, cette épreuve dans ma carrière m'a permis de prendre du recul et d'être plus forte mentalement.

Pour rappel, Caroline s'est lourdement blessée lors d'un entraînement à Font-Romeu en juin 2017. Caroline a dû subir une opération en urgence causée par une fracture ouverte de la cheville.

Quel est le site que tu affectionnes particulièrement ?

Bien entendu le Grand Bornand, je suis déçue de ne pas pouvoir y courir cette année. Lorsque l'on est sur le pas de tir on n'entend rien, on est dans sa bulle mais dès que l'on est sur la piste on entend tous ces encouragements, tout cet engouement de la part de nos supporters cela nous porte c'est extraordinaire de voir autant de monde.

Quel est le moment que tu affectionnes sur la piste ?

J'aime bien les relances au haut des bosses afin de réussir à prendre de la vitesse pour la descente.

Que peut on te souhaiter pour cette saison 2020/2021 ?

Dans un monde idéal, je dirais de réussir à monter une première fois sur un podium de coupe du monde. Je garde pour objectif de rentrer régulièrement dans le top 15 cette saison.

Le mot de Caroline :

Je suis très fière de représenter Mouthe à l'international et j'en profite pour remercier les habitants pour tous leurs petits mots que je reçois soit personnellement ou soit par l'intermédiaire de ma famille. Après tout Mouthe est le fief du ski Nordique !

Je souhaite remercier Caroline pour le temps qu'elle m'a consacré, sa gentillesse et sa sincérité. La commune de Mouthe te souhaite une belle saison !!!
Clothilde COLOMBO



Octobre rose

L'équipe de Mouth' Anim et la commune de Mouthe ont organisé le samedi 10 octobre, la 3^e édition d'octobre rose avec la participation cette année du professeur Bosset, président de la ligue du cancer de Franche-Comté ainsi que les responsables du secteur de Pontarlier. Malgré la situation sanitaire, les gens de Mouthe et des alentours ont répondu présents en respectant les gestes barrières, 200 personnes y ont participé. Après la marche, un verre de jus de pomme offert par la commune et la soupe aux pois de Rose-May ont été dégustés en écoutant un air d'accordéon dirigé par Carole Martinez et son équipe. Grâce à l'implication de l'office du tourisme et de nombreux bénévoles, cette journée a été une réussite. Tous les bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer.

Rosline SALVI et Martine LETOUBLON



MOUTHE
Samedi 10 Octobre 2020

Octobre Rose

MARCHE ET COURSE
Accessible à tous

Départ Salle Polyvalente à partir de 17h

Participation 6 € : Pin's, Soupe, Jus de fruit inclus
Gratuit pour les moins de 16 ans

Toute la recette sera reversée à la ligue contre le cancer

Inscription : Office du Tourisme avant le vendredi 9 octobre
Et permanence à Atac :
Vendredi 02/10 de 17h à 19h
Samedi 03/10 de 10h à 12h

Parkings à disposition

Croix-Rouge

La Croix-Rouge française de Pontarlier fête en 2020 les 125 ans de sa création. Cette association, pivot du bassin Pontissalien, dirigée par le président M. Yves LECLERC, a pour principales activités le secourisme, la formation et l'action sociale. Forte de son effectif de plus de 120 bénévoles, la Croix-Rouge de Pontarlier, investie depuis de nombreuses années, a redoublé d'efforts pendant la situation sanitaire de la Covid-19. L'association a su adapter ses activités autant pendant la première vague et le premier confinement, que pour le deuxième confinement. Elle a accueilli pendant ces périodes troubles des bénévoles supplémentaires, sensibilisés par le travail ininterrompu de l'Unité Locale. Les actions de la Croix-Rouge Pontissalienne se déclinent en deux piliers. Premièrement, le pilier de la formation (publique et interne) et du secourisme. En effet, la Croix-Rouge est présente pour assurer de nombreux postes de secours sur des manifestations et festivals, mais aussi assurer le secours d'urgence comme dernièrement pour la Tempête Alex ou la situation d'urgence de Beyrouth. Secondement, le pilier de l'action sociale qui est présent sur de nombreuses activités. La distribution alimentaire et de produits d'hygiène qui sont remis aux bénéficiaires demeu-

rant à l'extérieur de Pontarlier (de Mouthe au Russey). L'aide vestimentaire fonctionne grâce à sa Vestiboutique, une boutique de seconde main. Le transport d'utilité sociale et la veille sociale sont présents via les maraudes de fin de journée pendant les week-ends de la période hivernale. Enfin, la Croix-Rouge garantit l'alphabétisation ainsi que l'accès à la culture, l'assistance mobilière et les aides administratives (domiciliation, accompagnement aux démarches administratives, soutien des personnes âgées et isolées). A l'instar de la Croix-Rouge Nationale, la Croix-Rouge de Pontarlier porte les mêmes principes fondateurs : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité.
Plus que jamais :





Florence DAVID
VDI-ELORA
Tél. 06 83 17 26 15

elora
the only one

www.elora.com
Ma boutique en ligne :
www.elora.com/florence-david
Elora Personal Stylist - régionMouthe

PÉCOUD SPORT
LOCATION-VENTE DE SKIS

6, grande rue - Mouthe
03 81 69 10 46 - 06 76 64 87 40
www.pecoudsport.com



MOUREAUX
MOUTHE

4, chemin du Pré Lorrain - MOUTHE
Tél. 03 81 69 24 67



A Fleurs d'Encre
34, grande rue - Mouthe
Tél. 03 81 69 18 27
<https://afleursdeaumouthe.shop/>

PRÉ BOUILLET
SKIS



PRE BOUILLET SKI

Martine
47, grande Rue - Mouthe
Tél. : 06 86 91 42 30



GUICHARD Informatique
Installation - Maintenance - Dépannage
Matériel - Logiciel - Formation
Mouthe

Tel. 03 81 39 66 86
contact@guichardinformatique.fr
guichardinformatique.fr

ATAC
SuperMarché

32 bis, rue de la Varée - Mouthe
Tél. 03 81 69 27 57
atac.mouthe@schiever.fr



Ecole du Ski Français
du Val de MOUTHE

lieu dit : La Source du Doubs
Rue de la Source du Doubs
Chalet des téléskis 25240 Mouthe



Tél. Hiver 06 71 19 23 40 / 03 81 69 26 15
Tél. été et permanence 06 08 22 67 66
Tél. 03 81 69 14 67

JE SOUTIENS

Mes commerçants, mes artisans et
mes vendeurs à domicile de proximité



FROMAGERIE LE CHALET

Ouvert du Lundi au Samedi
9 h-12 h / 16 h 30 - 19 h
Dimanche matin
pendant les vacances
2, rue de la Varée - Mouthe
Tél. 03 81 69 26 23



PIZZ'ARLEQUIN

Tél. 06 70 67 87 31

à emporter du Mardi
au Dimanche, le soir.
(carpaccios, lasagnes
bolognaises, pizzas cuites
au feu de bois...)



MOTRIO
simplifions l'entretien auto

GARAGE DE LA VARÉE

41, rue de la Varée - Mouthe
Tél. +33 (0)3 81 69 20 06
Mob. : +33 (0)7 89 47 00 52

MONT D'OR DÉPANNAGE

06 80 46 70 73
24H/24 - 7J/7



1, rue de la Varée - Mouthe
Tel. 03 81 69 14 67

www.institut-sublimacorps.fr



Scierie LONCHAMPT SAS

42, rue de la Varée - MOUTHE
Tél. 03 81 69 20 25



Restaurant - Location de chalets
Route des Charbonnières - Mouthe
Tel. 03 81 39 99 58
www.chezliadet.com
chez.liadet@orange.fr

Gîte la Randonnée

Véronique I
23, rue de la Varée - Mouthe
Tél. 0788 860 700
Email : veronique.papon@larandonnee-mouthe.fr



Rénovation intérieure Petits travaux

76, grande rue - Mouthe
Tel. 06 33 76 02 21
allo.patrick.s@orange.fr



L'œil de bœuf

Restaurant
58, grande rue - Mouthe
Tél. 03 81 69 27 58

Email: contact@restaurant-oeildeboeuf.fr



Hébergement
cuisine de terroir
Fondue - raclette

Route de la source du Doubs - Mouthe
Tel. 09 67 37 50 37
www.chaletdelasource.fr



Clin d'Œil Coiffure mixte

Sandrine Lacroix
1, rue de la Varée - Mouthe
Tel. 03 81 69 24 08

MENUISERIE VALLET YVAN

2, chemin du Pré Lorrain - MOUTHE
Tél. 03 81 69 27 88



LES CARRIÈRES
de MOUTHE

Travaux publics - Terrassement - Démolition
Adduction d'eau - Exploitation de carrières

60, grande rue - Mouthe

Tel. 03 81 69 22 73

www.jean-pierre-colombo@wanadoo.fr



TAVERNE DU GRAND TETRAS

ouvert le midi 7 jours/7
le vendredi et samedi soir.
Jeudi soir pendant les vacances.

4, grande rue - Mouthe

Tel. 03 81 69 13 24

www.tavernedugrandtetras.fr



PHARMACIE DE LA SOURCE

Ouvert du Lundi au Vendredi

9 h à 12 h 30 / 14 h 30 à 19 h

Samedi 9 h à 12 h 30

2, grande rue - Mouthe

Tél. 03 81 69 21 23

Aroma et Phyto
Matériel médical
Orthopédie
Produits vétérinaires

MAÇONNERIE ROMAIN LONCHAMPT

2 bis, rue des Côtes - MOUTHE
Tél. 03 81 69 27 33

Boulangerie
Pâtisserie
Salon de thé



12, grande rue - Mouthe
Tel. 03 81 69 26 82

De la Serve

À LA PLACE DES POMPIERS



▲ La Serve en 1959. On aperçoit la fontaine couverte, les deux remises en bois et le vieux chalet. On distingue aussi le petit pont et le ruisseau de la Serve.

Qui aujourd'hui connaît et situe la Serve dans notre village ? Peu d'habitants en réalité, le nom de cet endroit a progressivement été remplacé par la place des Pompiers depuis 1976, date à laquelle leur bâtiment a été réalisé. Une serve, c'est un nom local désignant ce que l'on peut appeler aujourd'hui une décharge sauvage, un endroit sans intérêt agricole où les gens du village jetaient leurs quelques détritiques. C'était sans comparaison avec notre époque, les déchets alimentaires nourrissaient poules, lapins, cochons, le peu d'emballages souvent récupérés pour d'autres usages ou brûlés dans le fourneau. Jeannot Guyon-Roy se rappelle : « Il y avait au moins quatre serves à Mouthe, une le long de la route des Pontets actuellement la rue de Beaupaquier, une deuxième dans le quartier du haut derrière l'ancienne fontaine, la troisième sur la route de Suisse vers le pont du Cébriot et enfin la dernière se trouvait sur la Place ». La Place, c'est la place de l'église ainsi dénommée autrefois. C'était avec la place de la mairie, le seul vaste lieu qui a accueilli notamment la foire du 15 juin, les comices, etc. En contrebas de celle-ci, séparée par un talus où est implantée une remise en bois appartenant à Charles Guyon-Gellin agriculteur sur la Place, se situe alors la Serve. Elle est aussi délimitée par la route de la source longeant le cimetière et de l'autre côté par un chemin desservant les maisons construites au pied de la colline de Beauregard. Jusqu'à la fin des années cinquante, c'est un lieu humide, marécageux, sale bien sûr, dont le sol est un peu en contrebas des terrains environnants au milieu duquel coule le ruisseau de la Serve. Celui-ci passe sous la route de la source puis longe le cimetière pour se jeter dans le Doubs juste en face du Cébriot. C'est en quelque sorte le deuxième affluent du Doubs. Alain Guyon-Catran se rappelle : « Pour se rendre au village, nous passions sur le petit pont qui enjambait le ruisseau de la Serve puis rue de l'église sur le grand pont franchissant le Doubs ». Tout au bout de la Serve, une fontaine couverte dessert en eau potable le quartier pour les troupeaux qui s'y abreuvent, mais aussi pour l'usage domestique. Chaque foyer vient « à l'eau » comme on disait à l'époque pour s'y approvisionner, les femmes pour laver et rincer le linge dans les bassins aménagés. « C'est l'une des huit fontaines que compte le village » nous indique Michel Colombo. Une conduite trans-

porte l'eau par gravité depuis la source jusqu'à un réservoir situé au début de la rue de Beauregard puis alimente les fontaines. Trois autres constructions se dressent au bord de la Serve. Une remise en bois appartenant à Octave Lonchamp, puis une autre à Jean Guyon-Roy dont la ferme est située presque en face. La troisième est le chalet de la Place, appelé par la suite le vieux chalet. « C'est l'ancienne fruitière » nous explique Jean-Marie Letoublon, « où les paysans du bas du village portaient leur lait ». Jeannot Guyon-Roy ajoute : « Il existait une autre fruitière pour les paysans du haut de Mouthe, Elle était située là où se trouve la maison de Bernard Mellet au 51 grande rue. Après que les deux fruitières aient fusionnées, mon grand-père François a racheté le bâtiment puis l'a revendu à M. Carrez qui travaillait à la gare du tacot à Mouthe ». Toujours après la fusion, la nouvelle société de fromagerie construit un nouveau chalet à l'angle des rues de la Varée et de l'église. Le Journal de Pontarlier mentionne la construction de ce chalet dans un article du 16 septembre 1900 relatant la tenue du comice du canton de Mouthe sur la place de l'église. Un bien beau comice, bien organisé selon l'avis du journaliste. Dans la séance du 2 février 1919 « Le maire de Mouthe entretient le conseil municipal de l'intérêt qu'il y a de se procurer un local pour abriter les machines agricoles de la commune. Il croit qu'à cet effet, on pourrait acquérir l'immeuble inutilisé qui servait de fromagerie appelé le chalet de la Place. Le prix ne dépassant pas les 500 francs, non compris les frais, le conseil entre dans les vues du maire et l'autorise à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de cet immeuble ». En effet, deux ans auparavant, la commune de Mouthe décide le 31 octobre 1917, « l'achat d'une batteuse et d'un moulin perfectionnés, actionnés électriquement. Elle avait fait installer dix prises de courant sur le réseau électrique, puis décide d'en installer quinze autres lors de la séance du conseil municipal du 23 décembre 1919. Pour répondre aux vœux des habitants, le conseil autorise aussi le maire à passer un marché pour le montage d'une scie à bûches actionnée électriquement, qui comme la machine à battre, serait mise à disposition de la population contre rémunération ». Arsène Letoublon revient sur le sujet des fontaines : « Les abreuvoirs installés progressivement dans les étables, l'eau courante de la nouvelle conduite d'eau réalisée en 1956 /1957 arrivant au ro-



▲ La Serve aménagée avec l'emplacement de la patinoire et du terrain de boules.

binet des maisons, l'équipement des foyers avec un lave-linge, ces fontaines tombent en désuétude ». Le conseil municipal élu en mars 1959 décide de supprimer un certain nombre de fontaines. La fontaine de la Serve et celle située en haut de la rue de la Coltot sont rasées mais le bassin de l'une d'elles sera remplacé là où est actuellement le bâtiment des Pompiers. Elle sera déplacée à nouveau lors de la construction en 1976 de ce dernier à son emplacement actuel. Il ne reste que deux fontaines au village dont une, celle de la Serve qui coule encore, toujours alimentée par la même conduite ! Le vieux chalet est rasé lui aussi, Jeannot Guyon-Roy et Michel Cannelle se souviennent de son dernier habitant, surnommé « le gros Alexandre », un bucheron d'origine italienne. Le petit pont est supprimé et le ruisseau de la Serve est canalisé sur quasiment toute sa longueur. On peut le voir aujourd'hui sortir de son tuyau, reprendre son lit naturel sur quelques mètres et mêler ses eaux à celles du Doubs.

La Patinoire de la Serve

Maurice Vuez, alors conseiller municipal lance l'idée de créer une patinoire sur le terrain libre de la Serve. Le conseil municipal le suit, une équipe de bénévoles également. Dans son compte rendu de mandat en février 1965, la municipalité sortante rappelle les travaux d'aménagement. « Telle est la destination que la municipalité a voulu donner au terrain de la Serve, jusqu'ici marécageux et inutilisable. Ultérieurement, il y aura lieu de circonscrire cet emplacement avec une murette et une grille, d'aménager sur le pourtour des pelouses, des jardinets avec des bancs et quelques arbustes et de parfaire l'éclairage. Cette réalisation aura de toute façon contribué à l'embellissement du pays non seulement par elle-même mais aussi l'utilisation de matériaux de démolition de certains bâtiments en ruines, vieux chalet, fontaines, ferme communale en partie etc. Elle contribuera sans aucun doute au divertissement des habitants et des touristes. Enfin la commune a fait une demande de subvention au conseil général ». La patinoire, c'est d'abord une histoire de copains partis patiner en Suisse. Ils observent comment les Suisses ont aménagé une patinoire entre Les Charbonnières et le Pont. Le principe est simple pour fabriquer de la glace, on dirait aujourd'hui qu'il est bon pour la planète et vertueux pour les finances publiques ! Ils appliquent alors la même méthode à la Serve. Après qu'il ait neigé, il faut damer la neige qui devient plus imperméable et remplace l'utilisation d'une bâche puis quand le froid s'installe, l'arroser en plusieurs couches pour former de la glace. Philippe Vuez se souvient : « Nous les jeunes, on nous réquisitionnait en compagnie d'autres bénévoles et, chaussés de skis, nous damions la neige côte à côte, latéralement et en quinconce. C'était souvent une partie de rigolade ! » Vers 18 heures puis vers 22 heures, de certaines fois encore vers minuit et vers 2 heures du matin surtout au début car il fallait boucher les trous et réaliser une bonne épaisseur de glace, Michel Moureaux, Raymond Berthet-Tissot ainsi que les pompiers arrosaient la neige tassée depuis la borne d'incendie par des températures glaciales. (Moins vingt, parfois moins trente). Michel Moureaux explique : « il fallait tenir la lance et faire attention en arrosant que l'eau se répartisse bien sur toute la surface. La glace se formait plus ou moins rapidement en fonction de la température négative. Quand on avait terminé, on laissait couler l'eau pour éviter que le tuyau gèle. » La fin de l'arrosage se finissait souvent au chaud au coin du fourneau avec un grog ou un vin chaud préparé par les autres copains. Le lendemain, la glace était prête mais pas toujours ! Raymond Berthet-tissot se rappelait : « un soir, nous avons arrosé par une température de moins vingt degrés, le redoux est arrivé en milieu de nuit transformant la patinoire en lac au petit matin ! » Quand il avait neigé, Michel Guyon-Gellin déneigeait avec son tracteur Vierzon équipée d'une benne rabet à l'arrière. Alain Guyon-Ca-

tran ajoute : « Quand il n'y avait que quelques centimètres, nous utilisions des pelles en tôle d'aluminium fabriquées par Michel Moureaux dont une double avec deux manches. On poussait la neige tout en patinant, les premiers arrivés prenaient les pelles ! » La glace alors n'était plus aussi lisse et comme avec le redoux, il fallait à la première occasion arroser de nouveau le soir. Alain nous raconte : « C'était merveilleux cette patinoire ! il n'y avait pas beaucoup d'activités et de loisirs à l'époque. Nous habitions presque en face, à la sortie de l'école, les « quatre heures » vite avalés, les devoirs peut-être ou vite faits, on chaussait les patins dans la cuisine, on retirait les protections des fers à la porte d'entrée et on traversait la route enneigée pour s'élancer sur la patinoire. Après souper, on allait chercher la clé du coffret d'éclairage vers Noël Donier, l'employé de commune et c'était reparti ! il ne faisait pas très chaud mais il y avait beaucoup de monde sur la glace. Le dimanche, on patinait tant qu'on pouvait ! Les gens en se promenant admiraient les bons patineurs et les habitants des autres communes voisines venaient aussi nous rejoindre. Comme beaucoup, nous avons appris à patiner en regardant les autres et en les imitant. On se prenait une bonne gamelle, on se relevait et c'était reparti ! Et puis on faisait aussi des matchs de hockey sur glace, un morceau de glace servait de palet, les buts étaient délimités par deux bâtons de ski et on confectionnait des cannes avec deux bouts de latte cloués ! Michel Moureaux originaire de Malbuisson mais bien d'autres aussi nous donnaient des cours. Certains patinaient avec des fers qui se fixaient sous la chaussure avec un système de clés ou de vis. Beau-



▲ La patinoire de la Serve janvier 1965.

coup d'entre nous ont commandé des patins à Noël. » La lassitude des bénévoles au fil des années, (c'était un sacré boulot !) une suite d'hivers plus doux ont eu raison de la patinoire de la Serve. Philippe Bouillot, alors propriétaire de l'hôtel de la source, propose de déplacer la patinoire à côté de son établissement, l'endroit étant plus froid, plus à l'ombre et lui permettait de créer une animation. Alain se souvient encore : « C'était payant, on achetait les tickets au bar du restaurant. C'était un endroit privé, avec une murette et une barrière autour avec de l'éclairage. Les pompiers arrosaient le soir de la même manière à l'aide d'une moto pompe en prenant l'eau au Doubs. Je me souviens qu'il y avait beaucoup de monde le soir. Mais en 1975, ça ne patinait plus. » L'hôtel de la source subit un incendie en septembre 1978. Les époux Jeannin aména-

gèrent un restaurant dans un bâtiment en préfabriqué à coté des ruines puis relancèrent la patinoire. Le projet d'un nouvel hôtel présenté à la presse par M. Jeannin en septembre 1981 devait voir le jour dans les années suivantes mais n'aboutira pas. C'était la fin de la patinoire à Mouthe mais ceux qui l'évoquent en gardent un souvenir un peu magique, un moment heureux entre les habitants du village.

La pétanque à la Serve

A la belle saison, la pétanque s'installe sur la Serve, le terrain s'y prête bien, à plat, vaste et bien stabilisé. On y joue régulièrement le soir en semaine. « Tous les dimanches, il y avait un concours de triplettes » nous raconte Alain Guyon-Catran « Les sociétés de boules de Mouthe, des Pontets, de Crouzet, des Villedieu, Chatelblanc, Chaux-neuve, Chapelle des bois, Labergement et Mignovillard avaient créé une amicale des boules en organisant un grand concours qui se déroulait à tour de rôle dans chacun des villages de juin, parfois de mi-mai à septembre. Lorsque le grand concours se déroulait à Mouthe sous l'égide du Président Henri Bernasconi, les terrains étaient tracés quasiment sur toute la surface disponible et on aménageait une buvette dans l'atelier d'André Chauvin, aujourd'hui chez Jean-François Pachon. Il y avait foule, 35 à 40 triplettes (équipe de 3 joueurs) soit de 100 à 120 joueurs avec en plus les spectateurs. On allumait l'éclairage le soir ». « A la construction du bâtiment des pompiers, la commune a agencé des terrains à la source nous raconte Patrick Bailly, en face des téléskis. Avec l'aménagement du camping et la création du local d'accueil en 2003, les terrains ont été déplacés de quelques mètres ». « L'amicale des boules de Mouthe est une association loi 1901 » nous présente Stéphane Kziazyk, « composée de onze membres au bureau. Les inscriptions aux différents concours sont libres. De juillet à fin août, nous organisons un concours de doublettes tous les vendredis soir et un grand concours toujours en doublettes le 2^e dimanche d'août avec buvette qui rassemble souvent 55 à 60 doublettes soit 120 joueurs. Egalement nous proposons les doublettes d'été. Les joueurs ont deux mois pour se rencontrer quand ils le veulent pour jouer 4 à 5 parties et la finale a lieu le premier samedi de septembre en matinée, se finissant vers 13 heures par la remise des prix et ensuite par un bon repas. Les concours de boules se déroulent toujours dans un bel esprit et une ambiance bien sympathique ! »

La construction du centre de secours

En 1976, le conseil municipal de Mouthe décide la construction d'un centre de secours sur la Serve, fermant d'une certaine manière la place de l'église. Jusque là, le matériel de lutte contre l'incendie et ensuite de secours n'avait pas de bâtiment dédié. Michel Cannelle, ancien pompier indique « les garages sous la poste abritaient une motopompe, mais aussi le corbillard. » Dans une délibération du 23 novembre 1948, le conseil municipal accepte l'achat d'un camion de pompier de marque Laffly. Michel Cannelle continue « C'était un fourgon d'incendie, sans réserve d'eau, doté d'une motopompe portable fixée à l'arrière et en cas d'intervention, il fallait d'abord trouver de l'eau. (réseau d'eau, citernes, ruisseau, étang etc. » Jeannot Guyon-Roy se souvient que le camion et la motopompe étaient rangés dans la ferme de Léon Dornier, là où se trouvait l'ancien garage Bourgeois aujourd'hui démoli, puis dans le garage d'Eugène Dubiez au 57 grande rue. » « Vers 1970, ce matériel est déplacé dans le garage Jouffroy actuellement le garage Cachot » nous renseigne Francis Cuche, ancien mécanicien mais aussi ancien pompier. » il continue, « l'ancien camion de tournée, un peugeot D4 appartenant à César Bailly, boulanger au village et chef des pompiers a été repeint en rouge et transformé en véhicule

tous usages. Nous avions également une moto pompe portable fixée sur un traineau. L'ensemble permettait d'accéder aux différents points de puisage quand il y avait beaucoup de neige. La pompe était équipée d'un moteur de peugeot 203. Nous l'avons utilisée à Besançon lors des inondations de 1990, désolidarisée du traineau, elle nous a permis d'aller dans des endroits inaccessibles telles que les arrière-cours. Depuis 1992, elle est au Musée Départemental des Sapeurs Pompiers à Thoiry dans le pays de Gex. » Michel Cannelle nous raconte : « En devenant centre de secours, nous avons été dotés en plus d'un fourgon pompe tonne léger et d'une ambulance. Ce matériel a été abrité dans l'ancien hangar des machines du tacot appelé aussi la petite gare situé à l'emplacement actuel de la station service Atac. Les véhicules étaient rangés en enfilade et en cas d'incendie, il fallait sortir l'ambulance d'abord. C'est le premier local où nous pouvions ranger nos tenues entre



▲ La construction du centre de secours en 1976.

les véhicules et le bâtiment, une veste de feu en cuir et un casque ! Ensuite nous avons été dotés de bottes en cuir et d'un ceinturon. Les vestiaires c'était le peu d'espace qu'il restait dans le garage, souvent on s'habillait dehors. A l'époque, nous étions prévenus par la sirène, installée au début sur l'ancienne perception à coté de la mairie, puis sur la scierie Vuillet où est actuellement la chaufferie bois. » Le centre de secours est construit courant 1976-1977. C'est une grande bâtisse tournée face au Noirmont, édifiée de telle façon qu'elle garde un aspect montagnard où le bois demeure un élément vivant et réconfortant, telle que l'a décrite un journaliste de l'Est Républicain dans un article relatant sa construction. Au rez-de-chaussée, quatre garages abritent le matériel et les véhicules. Le 5^e garage coté cimetièrre est réservé aux engins de la commune et, sur ce même coté, sont installées des toilettes publiques. Au premier étage, une salle communale est aménagée et deux logements, dont un situé au second étage, sont réservés aux membres des pompiers. Michel Cannelle s'enthousiasme encore du souvenir de l'aménagement des pompiers dans leurs nouveaux locaux : « C'était immense ! Nous étions comme dans un palais ! Chaque véhicule avait son garage, nous bénéficions de sanitaires et de douches, de vestiaires avec la possibilité de sécher nos vêtements dans la chaufferie. » Le centre de secours est inauguré le 23 septembre 1977 et l'Est Républicain relate l'évènement dans un bel article : « A 11 heures précises, devait débiter la cérémonie d'inauguration du centre de secours. Stoïques et parfaitement alignés, les sapeurs-pompiers encadrés par la musique de Mouthe, étaient au rendez-vous des autorités. Le ruban coupé, vint l'heure des discours qui se succédèrent à bon rythme. Le docteur Bourgeois mis l'accent sur l'importance du matériel d'ambulance qui, avec la proximité du centre sanitaire rural, rend des services inestimables.



Dans les paroles de Jean Sauvonnet, maire de Mouthe, une grande satisfaction pour cet équipement supplémentaire. De leur côté, le colonel Babey des sapeurs-pompiers et Mr Vionnet conseiller général, soulignèrent la parfaite présentation de cette unité qui, bien que décentrée et éloignée des grandes agglomérations, sait garder une structure rationnelle. M. César Bailly, chef de centre de Mouthe, voit enfin ses hommes dotés de matériel efficace qui demeure à la disposition des communes du secteur. » En 2001, un règlement de copropriété régit le bâtiment entre la commune et le SDIS 25 qui rachète en février 2007 les sanitaires et la salle communale. Cette dernière n'étant pas facilement accessible est avantageusement remplacée par la salle de convivialité située rue Cart-Broumet. Le 2 octobre 2018, la commune vend les deux appartements et un local de rangement au SDIS 25 qui devient propriétaire de l'immeuble. Mylène Dhote, cheffe de centre nous présente le centre de secours des pompiers de Mouthe : « Notre effectif se compose de 23 pompiers et 13 jeunes sapeurs-pompiers. Le parc de véhicules est constitué d'un camion incendie et de désincarcération (CCRSR), d'une ambulance (VSAV), d'un véhicule tout usage (VTU), d'un land rover 4 /4 (VLHR) pour les interventions hors chemin et d'un kangoo (VLU). Le SDIS 25 réalise actuellement un agrandissement et une grosse réhabilitation du bâtiment. La fin de ces travaux prévue en juillet 2021 nous permettra de bénéficier de locaux plus fonctionnels et plus spacieux, conformes également aux règlements sanitaires. Couvrant 13 communes, nous avons un effectif insuffisant pour un secteur peuplé comme le nôtre, où les demandes d'intervention augmentent chaque année. Pour maintenir les effectifs et pérenniser les secours dans le haut Doubs, de nouvelles forces sont nécessaires. » Hommes ou Femmes, de 16 à 55 ans vous pouvez tous et toutes devenir sapeurs-pompiers ! La place est enrobée et un jardin d'enfants est aménagé en 1996 avec aussi l'installation d'une borne de vidange pour les camping cars en 2007. Au fil des ans, les habitants ont ainsi rebaptisé la Serve « la place des pompiers ». Ainsi va l'histoire de ce quartier de notre village. Ses habitants prêteront ils l'oreille pour entendre les douces vibrations de la cloche d'argent du prieuré, peut-être encore enfouie dans le ruisseau de la Serve, réperçant au glas des deux cloches de l'église...!!

Eric BERTHET-TISSOT

Sources et documents : Eric Berthet-Tissot, Stéphane Kziayk, René Guy-Petet, Alain Guyon-Catran, Michel Cannelle, Michel Moureaux, Philippe Vuez, Jeannot Guyon-Roy, Francis Cuhe, Arsène Letoublon, Jean-Marie Letoublon, Michel Colombo, Mylène Dhote, Patrick Bailly, Guy Berthet-Tissot, Raymond Berthet-Tissot, Lulu Bourgeois, André Dey, *Le journal de Pontarlier, L'Est Républicain, Compte rendu de mandat de la municipalité sortante 1959-1965, archives des délibérations du conseil municipal de Mouthe.*



MOUTHÉ (Doubs) - Le Beterle CAGNARD

La cloche DU PRIEURÉ

Lorsque les gens de la terre de Mouthe, dans le Doubs, apprirent que Bernard de Saxe-Weimar avec ses Suèves brûlait Pontarlier en 1639, ils se hâtèrent d'emporter dans la noire forêt de sapins ce qui leur paraissait précieux à garder. Le prieuré possédait une cloche d'argent dont les sonneries claires avaient maintes fois appelé les moines aux matines. Le père prieur résolut de la soustraire à la cupidité des envahisseurs et la fit enfouir dans la Serve, sorte de marais qui borde le cimetière derrière l'église. Peu de temps après, l'ennemi survenu à Mouthe assiégeait, puis brûlait le prieuré sous les ruines duquel, raconte-t-on, le prieur et deux moines trouvèrent la mort. Le vallon avait un héros de l'indépendance dans la personne d'un Meuthiard : Cart-Broumet. Celui-ci, à la tête d'une douzaine d'hommes résolus, pratiquait la guerre d'embuscades. Il avait, entre autres, confectionné un arc manié par trois hommes, et qui lançait depuis les Malaitaux, vers le haut du Noirmont, des flèches de quatre pieds de long, jusque sur la place de l'église, soit près d'un kilomètre de jet. Il tua ainsi plusieurs sentinelles. Un jour, il fut pris et enfermé dans la tour de l'église. Il essaya de s'évader en se servant de la corde des sonneurs, mais cette tentative échoua. Le chef de la garnison qui rançonnait la région avait appris l'existence de la cloche d'argent. Comment ? on ne le sait, les femmes de Mouthe ont toujours affirmé que pas une d'entre elles n'avait causé. Il fit venir auprès de lui Cart-Broumet et lui offrit la liberté en échange de la cloche. Le Meuthiard fit d'abord quelques façons, puis donna des détails sur le poids et la valeur de cette cloche et enfin avoua qu'il connaissait la cachette. Il s'offrit même à creuser le sol, si l'on voulait bien lui fournir les outils nécessaires. Le lendemain matin, deux soldats et le chef emmenaient le prisonnier ; ils n'avaient à parcourir qu'une centaine de pas. Débarrassé de ces liens qui lui enserraient les poignets et de la corde qui entravait ses pieds depuis son évasion, Cart-Broumet se mit à creuser la vase. Il y apportait tant d'ardeur que le chef confiant et cupide renvoya les soldats pour avoir la trouvaille à lui seul. Le trou avait déjà la hauteur d'homme ; le Meuthiard ne donnait que de légers coups, de crainte d'abîmer la cloche, et se prétendait fatigué. Le Suédois impatienté voulut le remplacer un moment, mais à peine fut-il dans la fosse que Cart-Broumet lui fendit la tête d'un coup de foussoir (pioche) et d'une traite gagna la forêt. La cloche d'argent du prieuré est encore dans la Serve, et tous les ans, dans la nuit de la Toussaint, on entend ses douces vibrations qui répondent au glas des deux cloches de Mouthe, et qui appellent des prières pour les âmes des moines et de leur prieur.

Henri CORDIER

dans « Contes, récits et légendes des pays de France » rassemblés par Claude SEIGNOLLE. Tome 2. Omnibus. 1997. Réédition de « Contes populaires et légendes de Franche-Comté ». Éd. Presses de la Renaissance 1978.

◀ Le moulin de Cagnard alimenté par les eaux du Cébrion devenu par la suite une scierie. Il n'existe plus aujourd'hui. Tout à droite de la carte, on peut apercevoir la maison dite de Cart-Broumet située au Cul du Bief. Après sa participation à sa façon dans la guerre de trente ans, Claude Cart-Broumet épouse une riche fribourgeoise Isabelle de la Madeleine et se retire dans sa maison à Mouthe. André Dey, un ancien du village né en 1913 se rappelait bien d'avoir vu cette maison encore debout. On peut encore aujourd'hui voir les ruines envahies par la végétation. Sources et documents : Arsène Letoublon, Eric Berthet-Tissot.

Brèves

Éclairage public

L'extinction partielle de l'éclairage public est à l'étude. Dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse, aux conséquences négatives désormais reconnues sur la biodiversité, et dans un souci d'économies, procéder à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public la nuit s'impose peu à peu dans les esprits, partout sur le territoire national et au-delà. Depuis une douzaine d'années, la commune a engagé des actions en faveur de la maîtrise de sa consommation d'énergie : rénovation de l'éclairage municipal, remplacement progressif de lampes à sodium par des éclairages LED. Afin de poursuivre dans cette voie, une nouvelle réflexion a été engagée sur la pertinence de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Les nombreux retours d'expérience montrent que l'extinction de l'éclairage public n'a pas de corrélation avec l'accidentologie routière. Elle conduirait même à un ralentissement naturel des véhicules. De même, l'extinction n'a pas d'incidence notable sur le nombre d'actes de délinquance. Par ailleurs, des projections effectuées sur « le coût énergie », résulteraient une économie substantielle annuelle pour la commune d'environ 6 000 €, la facture d'éclairage passant de 14 000 € à 8 000 €. Dans ce contexte, la municipalité envisage donc de procéder à une période d'essai de cette extinction partielle de 23 h à 06 h, entre les 02 avril et 31 mai prochains. Mais l'instauration de cette nouvelle pratique ne saurait être un succès à terme qu'avec l'adhésion majoritaire des habitants usagers. Nous aurions, bien évidemment, souhaité échanger sur ce sujet au cours d'une réunion publique ; le contexte sanitaire actuel ne nous le permet pas encore. Il est certain que, si les choses évoluent favorablement en la matière, nous ne manquerons pas d'organiser une telle rencontre. A tout le moins, durant cette période d'essai, par le biais de nos réseaux sociaux et d'un cahier qui sera à disposition de la population au secrétariat, chacun aura possibilité d'exprimer ses avis et commentaires et enrichir ainsi notre réflexion. A l'issue de cette première expérience, un bilan sera effectué, afin d'en décider l'éventuelle poursuite.

Bruits de voisinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Fleurissement et entretien du village

La date du fleurissement et de l'entretien du village est prévue le samedi 29 mai 2021. Le rendez-vous est fixé à 9 h au hangar municipal. Vous pouvez, si vous le souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles en contactant le secrétariat par téléphone ou par email : commune@mouthe.fr



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Objectif 2021 :

Obtention de notre 1^{re} fleur - Villes et villages fleuris.

D'avance merci beaucoup pour votre participation afin de rendre encore plus beau notre village de Mouthe.

Concours des plus beaux fleurissements des habitants :

Ce concours sera relancé cette année et le jury passera dans le village du 21 au 25 juin 2021 afin de sélectionner les 3 gagnants.

Si vous souhaitez y participer en tant que potentiel lauréat ou membre du jury, vous pouvez vous inscrire en contactant le secrétariat de la Mairie par téléphone au 03 81 69 27 45 ou par email : commune@mouthe.fr

Un bon cadeau sera remis aux gagnants

(80 € pour le 1^{er}, 50 € pour le 2^e et 30 € pour le 3^e gagnant).

Les critères de sélection seront :

- la diversité des fleurs et plants choisis,
- l'harmonie du fleurissement,
- l'impact écologique (arrosage...),
- le désherbage et/ou l'entretien autour de l'habitation (0 pesticide).

Création de 2 comités consultatifs

Le conseil municipal a décidé la création de 2 comités consultatifs.

Comité fleurissement et entretien des petits biens publics destinés aux habitants.

« Fleurissement et entretien des petits biens publics ouverts aux habitants du village à compter du 1^{er} mars 2021. »

Il sera composé de :

- 3 membres élus membres.
- 5 habitants inscrits obligatoirement sur la liste électorale.

Comité de rédaction du bulletin municipal Mouthy

Il sera composé de :

- 3 membres élus membres.
- 4 habitants inscrits obligatoirement sur la liste électorale.

Les administrés intéressés pour se joindre à la vie de la commune peuvent déposer leur candidature, obligatoirement par écrit (par courrier au secrétariat de mairie ou par courriel à commune@mouthe.fr). Date limite de dépôt des candidatures au 15 mars 2021.

En pratique, ces comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet concernant les services publics et les équipements de proximité.

Ces comités peuvent également transmettre au maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. Les comités consultatifs n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais permettent des échanges d'idées.





MAIRES & CITOYENS

Afin d'améliorer la communication avec les habitants de Mouthe, la municipalité a décidé de mettre en place depuis le mois d'août 2020 un système d'envoi de SMS d'alertes communales (alertes météorologiques, inondations...). Ce service totalement gratuit est destiné exclusivement aux habitants du village.

Vous pouvez vous y inscrire via www.mouthe.fr - onglet « Alerte SMS ». Remplissez votre nom et prénom, votre mail, votre adresse et numéro de téléphone portable. N'oubliez pas de cliquer « J'accepte de recevoir des SMS ».

Une fois votre inscription validée par nos soins, vous recevrez chaque alerte communale. En téléchargeant l'application « MairesetCitoyens » sur votre Smartphone, vous aurez également la possibilité de recevoir immédiatement toutes les autres informations communales (vie municipale, fête du village, prévisions des coupures d'eau et bien d'autres informations). Si vous ne souhaitez pas télécharger l'application, aucun souci. Vous recevrez un mail vous indiquant qu'une nouvelle actualité a été mise en ligne. Il vous suffira dans ce cas d'aller sur votre compte MairesetCitoyens. fr avec vos identifiants, afin d'accéder à l'information.

Concours décorations de Noël 2021

Nous vous donnons rendez-vous cette année pour le 2^e concours des décorations de Noël du Village. Le jury passera dans le village du 13 au 17 décembre 2021, afin de sélectionner les futurs gagnants. Si vous souhaitez y participer en tant que potentiel lauréat ou membre du jury, vous pouvez vous inscrire en contac-



tant le secrétariat de la Mairie par téléphone ou par email : commune@mouthe.fr. Un bon cadeau sera remis aux gagnants (80 € pour le 1^{er}, 50 € pour le 2^e et 30 € pour le 3^e gagnant).

Les critères de sélection seront :

- l'éclairage nocturne le plus écologique possible,
- le fait maison et en naturel si possible,
- l'harmonie des décorations,
- une décoration pas uniquement lumineuse, afin qu'elle puisse s'apprécier également en journée.

Pour rappel, les gagnants du concours 2020 :

1^{er} prix : Nadine Lise PETITE

2^e prix : Irène SALVI

3^e prix : Bruno VANOTTI

Un bon cadeau a été remis aux gagnants 2020, chez notre fleuriste Marlène, A Fleur d'Eau. Nous tenons également à remercier tous les habitants ayant réalisé de belles décorations. Le choix fut très difficile.

Ouverture de l'Espace France Services.

D'importants changements auront lieu au cours du mois de février dans les locaux de la Poste. En effet, celle-ci s'apprête à devenir une « agence postale communale » offrant aux administrés 80 % des services postaux parmi les plus courants.

Le lieu offrira deux autres services importants, à commencer par celui des cartes d'identités et passeports qui, actuellement dans les locaux de la mairie, deviendra plus accessible, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Une fois votre pré-demande effectuée sur le site internet de l'ANTS, nous vous accueillerons pour un rendez-vous afin de finaliser la prise d'empreintes et la validation de votre dossier.

Le troisième service proposé en ce lieu sera « l'Espace France Services » décliné en deux possibilités.

Tout d'abord un accès à un ordinateur pour effectuer vos démarches administratives en autonomie.

Mais aussi, la possibilité de bénéficier gratuitement d'un rendez-vous d'aide et de conseil pour vous accompagner lorsque vous devez effectuer vos démarches avec l'un des organismes partenaires de l'Espace France Services, à savoir : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Services de la Préfecture, ANTS, etc. Vous pourrez également bénéficier de rendez-vous d'accompagnement dans vos démarches auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Pour ces trois services, trois personnes seront à votre écoute : Mesdames Mélina MILLOZ, Marlène MOUTENET et Camille PACELLI. Elles vous recevront du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9 h à 12 h 30.

Mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14 h à 17 h.

Lundi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h 30.

Lutte contre les scolytes de l'épicéa

Pour plus d'informations :

https://www.mouthe.fr/article_139_1_lutte-contre-les-scolytes-de-l-epicea_fr.html

Vente de bois

La vente de bois aux particuliers de Mouthe se fera à l'été 2021 sur la base d'une demande écrite des habitants intéressés précisant le nombre de stères souhaité, demande à adresser au secrétariat de mairie avant le vendredi 30 avril 2021, 12 heures, dernier délai (réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020)

Mouthy pratique

En raison de la crise sanitaire Covid19, il convient de privilégier les demandes par téléphone et par mail.

Commune de Mouthé

Secrétariat 3 Grande rue
Lundi, mercredi, vendredi 10 h-12 h
et 13 h 30-17 h 30
Mardi et jeudi 10 h-12 h et 16 h-17 h 30
Tél. 03 81 69 27 45
Email: commune@mouthe.fr
Site: www.mouthe.fr



Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

> Sauf démarche passeports et CNI, voir ci-dessous

Agence Postale Communale et Espace France Services

1 Grande rue
Tél. 03 81 69 22 99 (ce numéro de téléphone risque d'être modifié à l'ouverture de l'Espace France Services).
Lundi et vendredi 9 h -12 h 30 et 14 h-17 h 30,
Mardi, mercredi, jeudi 9 h -12 h 30 et 14 h-17 h.

Service passeports / cartes d'identité

Le bureau est déplacé, à compter du 22 février 2021 du 3, grande rue au 1, grande rue, bâtiment de la Poste.

Ouverture :
Lundi et vendredi 9 h -12 h 30 et 14 h-17 h 30,
Mardi, mercredi, jeudi 9 h -12 h 30 et 14 h-17 h..
Sur rendez-vous uniquement pour dépôt et enregistrement du dossier.
Tél. 03 81 69 53 46 (ce numéro de téléphone risque d'être modifié à l'ouverture de l'Espace France Services)

Site : www.mouthe.fr/carte-d-identite_fr.html
(pièces à fournir et pré-demande en ligne)

Salle polyvalente (réservations)

Tél. 03 81 69 27 45

Bibliothèque

3 Grande rue
Le mercredi de 17 h à 19 h
Contact : M^{me} Thiébaud - 03 81 69 24 65

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)

5 rue de la Caserne
25370 Les Hôpitaux Vieux
Tél 03 81 49 10 30 - www.cclmhd.fr
Horaires : du lundi au jeudi :
8 h 30-12 h / 13 h 30-17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La Trésorerie de Mouthé

3 Grande rue - 25240 Mouthé
Tél : 03 81 69 22 71
Horaires :
Mardi et jeudi 8 h 30-12 h / 13 h 30-16 h 30
Vendredi 8 h 30-11 h 30

Déchetterie

En été : lundi de 11 h à 12 h
mercredi de 17 h à 19 h
jeudi de 15 h 30 à 16 h 30

samedi de 13 h 30 à 16 h 30

En hiver : lundi de 11 h à 12 h
mercredi de 17 h à 18 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30
Les horaires sont modifiés avec le changement d'heure. Le temps de déchargement doit être compris pendant ces horaires.

Centre périscolaire de loisirs

Familles Rurales Le P'tit Tétrás
3 Grande rue - Tél. 03 81 69 19 87

Micro-crèche

Les Flocons
68 Grande rue - Tél. 03 81 89 70 95

PMI - RELAIS PETITE ENFANCE - SANTÉ AU TRAVAIL

Professeur Physique Adaptée
Yannick Sala
Tél. 06 42 66 71 27

Pharmacie

Pharmacie de la Source
2 Grande rue
Tél. 03 81 69 21 23
Fax : 03 81 69 12 08

ADMR service à domicile

8 rue Carl Broumuel
Lundi 10 h-12 h / Mardi 13 h 30-16 h 30
Jeudi 10 h-12 h /
Vendredi 10 h-11 h 30 et 13 h 30-16 h 30
Tél. 03 81 69 13 33

Hôpital local René Salins

9 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 22 81 - Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

7 rue Cart Broumet
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 11 h 45 à 12 h 15
Mercredi et samedi de 8 h 15 à 9 h 15
et également sur RDV
Tél. 03 81 69 12 86

SSIAD du pays de Mouthé

(Service d'aides-soignantes à domicile)
7 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 21 62
Fax : 03 81 69 20 76
ssiad-mouthe@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi sur RDV

Maison de santé de Mouthé

7 rue Cart Broumet - 25240 Mouthé
Docteurs Clémence Baiet,
Jean-Michel Guyon,
Médecins : Tél. 03 81 69 86 10

Ostéopathe

Rachel Bourgeois, Éloïse Cadet
Tél. 06 74 10 59 10

Pédicure podologue

Mélanie Langel
Tél. 03 81 38 46 70 - 06 76 48 15 02

Sage-femme

Audrey Guldat
Tél. 06 47 62 22 44

Infirmière Asalée

(Action de santé libérale en équipe)
Tél. 03 81 69 86 10

Orthophoniste

Hélène Cayet
Tél. 03 81 69 86 10

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence.

POMPIERS : 18 // URGENCES : 112
GENDARMERIE : 17
GARDES MÉDICALES : 3966

Dr Grenard

11 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 39 29 29 - 09 66 94 15 05

Dentistes

Docteurs Monnot François
et Anne-Monique
34 rue de la Varée
Tél. 03 81 69 21 77

Psychothérapie et EMDR-DSBA

Nicolas Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RDV)

Psychologue

Emmanuelle Agussol-Sylvestre
50 Grande rue
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)
eas.psy@gmail.com

Énergétique traditionnelle chinoise

Stephan Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RDV)

Réflexologie plantaire

Sabrina Poulain
3 Bis rue de la Varée
25240 Mouthé
Tél. 06 47 60 80 48

Masseur-kinésithérapeute

Stéphanie Dos Reis Serra
7 rue Cart Broumet

Kinésiologie

Mélanie Cordier
8 Grande Rue
25240 Mouthé

Naturopathie

Agathe Beaufiles
4 rue du Stade
Tél. 06 38 67 71 08 (sur RDV)

Thérapie Holistique

Maud SALVI
14 rue de la Source du Doubs
25240 Mouthé
Tél. 06 71 21 13 94

Ostéopathes animaliers

Claire Guyon : 06 19 99 79 91
Lucie Forestier : 06 70 92 52 19

Taxi Pierre

Pierre Clauzel
Tél. 06 10 07 35 70

Pompes Funèbres Donier-Meroz

13 Place de l'Église
Tél. 03 81 39 14 66

Office Notarial

3 rue de la Varée
25240 Mouthé
Tél. 03 81 69 23 43

Association des Donneurs de Sang bénévoles

Labergement-Sainte-Marie / Mouthé
Nadine Grémion